

Le Concours de Musique Classique : volet essentiel dans le cheminement des carrières de musiciens professionnels

Mémoire présenté par : Le Concours de Musique du Québec (CMQ), août 2016

Résumé : Le Concours de Musique du Québec (CMQ) a été créé en 1958 et s'est développé en Concours de Musique du Canada (CMC) dès 1971.

« Un Comité de musique formé pour l'occasion devient ainsi un élément important dans le rehaussement des exigences du Concours. Le programme des pièces musicales imposées, le système d'élimination établi, la manière d'attribuer les bourses, la façon de juger les concurrents, tout peut faire l'orgueil des Festivals de musique du Québec qui se voient ainsi propulsés à l'avant-garde des festivals du pays tout entier, où l'on ne trouve pas d'équivalent. » <http://sherbrooke.cmcnational.com/fr/organisme/historique/>

Le CMQ regroupe aujourd'hui les 7 sections québécoises du Concours de Musique du Canada (CMC) : Montréal, Québec, Ottawa, Bas St-Laurent-Rimouski-Gaspésie, Saguenay-Lac-St-Jean, Trois-Rivières et Sherbrooke.

Le CMQ est un tremplin dans le développement des carrières de musiciens classiques et propulse les nouveaux talents au niveau provincial et national. Il a prouvé, par son expertise et sa durée, qu'il est une étape essentielle dans l'apprentissage du métier de musicien, et cela, confirmé par toutes les écoles de musique, conservatoires, cegeps et universités québécoises *qui ne peuvent offrir ce volet*. Tout comme les sports de haut niveau, les écoles et entraîneurs favorisent la participation aux compétitions afin de développer l'excellence, le dépassement de soi, la reconnaissance. Le concours de musique va plus loin dans la démocratisation des valeurs artistiques avec le public et ainsi le développement de nouveau public, les rencontres avec des juges et musiciens professionnels reconnus et le côté festif de la transmission d'une passion qui dépasse les frontières: la musique classique.

Les sections du CMQ, de par l'éloignement des régions et la particularité économique des villes de Québec et Montréal, doivent diversifier leurs façons de faire en terme de financement. Selon ces régions, il en résulte une grande disparité au niveau des ressources financières selon la sensibilité artistique des intervenants municipaux ou d'affaire. De généreux donateurs soutiennent nos gagnants grâce à des bourses au niveau local et provincial. Les différents concours de musique doivent pouvoir consolider leurs infrastructures afin de pouvoir offrir à tous nos talents les mêmes chances de développement et d'excellence. Aux musiciens de 7 ans à 30 ans, le CMQ offre cette possibilité depuis plus de 59 ans mais il s'est vu malheureusement couper une subvention de 50000\$/an l'an dernier.

Notre proposition recommande la reconnaissance des concours de musique classique et la consolidation de l'aide financière aux infrastructures afin de pouvoir soutenir leur mission d'assurer la relève musicale partout au Québec et le développement de nouveaux publics dans nos salles de concert du Québec.

Carmen Picard
carmen_picard@sympatico.ca
Présidente Concours de Musique du Québec (CMQ)
Présidente section Sherbrooke (CMC)
Membre du CA et du CE des Concours de Musique du Canada (CMC)

Pianiste et chargée de cours, Université de Sherbrooke (carmen.picard@usherbrooke.ca)
Retraitée du département de musique du CEGEP de Drummondville
Fondatrice et responsable de « CEGEP en Concert »
Membre des orchestres symphoniques de Sherbrooke et de Drummondville